



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
22 décembre 2020

**Séance du 29/12/2020**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf décembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Christian MICHEL

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2020\_062

#### Rapports annuels 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Eau, Assainissement et Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée les 3 rapports 2019. Il conviendra de les adopter et d'autoriser leur mise en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté Schéma National des Données sur l'Eau du 26 juillet 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **ADOpte** les 3 rapports 2019,  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en ligne les rapports validés sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté Schéma National des Données sur l'Eau du 26 juillet 2010.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

